



école communale de Bourgeois

[Accueil](#) • [Projet d'établissement](#) • [Organisation](#) • [Version imprimable disponible ici](#)

Projet d'Établissement

Le personnel de l'établissement

Organisation générale et règlement

Projet Éducatif

Projet pédagogique

Calendrier scolaire

En pratique

La Gazette

Nous joindre

Implantations

Agenda activités

Documents à consulter

Liens utiles

Les classes

Section maternelle

Section primaire :

- 1ère & 2ème
- 3ème & 4ème
- 5ème & 6ème

Activités collectives

APEB

Présentation

Agenda

Recherche

Search

This Site

Search

[Get a free search engine for your site](#)

[INDEX](#)



Projet d'Établissement (2) - Organisation générale et règlement

L'école communale de Bourgeois accueille les enfants de 2 ans ½ à 12 ans de tout milieu et de toute tendance philosophique.

A. Horaires et garderie

L'école est ouverte **de 7h à 18h**.

Une **garderie** est organisée de **7h à 8h25** et de **15h05 à 18h**, le mercredi de **12h à 18h**.

Les garderies sont payantes à partir de **16h30** et le mercredi à partir de **12h30**. Elles sont assurées par le personnel engagé par le Pouvoir Organisateur.

Elles sont payables :

- soit anticipativement, par trimestre, par virement sur le compte de l'école ouvert par l'administration communale à cet effet, au **068-2379551-71**.

Pour le premier trimestre : 38 € pour le 1er enfant, 19 € pour le 2ème enfant, 9 € pour le 3ème enfant, gratuit à partir du 4ème enfant.

Pour le deuxième trimestre : 23 € pour le 1er enfant, 12 € pour le 2ème enfant, 7 € pour le 3ème enfant, gratuit à partir du 4ème enfant.

Pour le troisième trimestre : 15 € pour le 1er enfant, 8 € pour le 2ème enfant, 5 € pour le 3ème enfant, gratuit à partir du 4ème enfant.

- Soit par carte de 10 présences.

Les formulaires et les cartes sont disponibles auprès de la gardienne.

A l'école maternelle, les cours s'organisent de 8h45 à 12h00 et de 13h25 à 15h05.

Les enfants arrivent jusqu'à **8h25** dans le local garderie.

A partir de **8h25**, les classes sont ouvertes et les titulaires organisent une période d'accueil jusqu'à **8h45**.

Nous demandons aux parents de ne pas s'éterniser dans les locaux afin de ne pas perturber cette période d'accueil où les enfants prennent le temps de se retrouver entre eux.

L'école maternelle n'est pas obligatoire, mais l'horaire, lui, l'est.

Si, exceptionnellement, un enfant devait arriver en classe après 8h45, il est demandé aux parents de le déposer le plus rapidement possible afin de ne pas perturber l'activité en cours et le dérangement de l'ensemble de la classe.

A l'école primaire, les cours s'organisent de 8h25 à 12h00 et de 13h10 à 15h05.

Il est indispensable de respecter les horaires et de veiller à ce que les enfants arrivent à l'heure afin de ne pas perturber le début des cours et que la journée puisse démarrer sereinement pour chacun.

Chaque arrivée tardive est répertoriée mensuellement dans le journal de classe.

En cas de récidive, la Direction sera amenée à prendre des mesures plus contraignantes.

B. Sécurité

Dans le cadre de l'horaire ci-dessus, les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe éducative.

- **A l'école maternelle :**

Le matin, les parents accompagnent leurs enfants dans le local garderie ou dans la classe (à partir de 8h25).

A 15h05, les parents reprennent leurs enfants à la grille de l'école. Les enfants attendront

soit dans la petite cour devant le bâtiment soit dans les couloirs suivant les conditions atmosphériques.

A 15h30, les enfants non repris seront en garderie. Les parents pourront les reprendre soit dans le local garderie, soit dans la cour de récréation.

Lorsque les enfants doivent quitter l'école accompagnés d'une autre personne que la personne habituelle, veuillez nous en prévenir :

- un mot pour la titulaire et/ou la surveillante
- par téléphone (**uniquement en cas d'urgence**)

• A l'école primaire :

Pour la sécurité et le bien être de chacun, **l'entrée** des enfants se fait suivant les modalités suivantes :

- jusqu'à 8h10 : via la rue Lambermont.
- à partir de 8h10 : via la rue Saint-Roch.

La **sortie** des enfants se déroule comme suit :

- de 15h05 à 15h30 : via la rue Saint Roch.
- à partir de 15h30 : via la rue Lambermont.

L'enceinte de l'école primaire est réservée prioritairement aux enfants. Dès 8h15, les parents ne sont **PLUS** autorisés à pénétrer dans la cour.

Nous demandons donc aux parents de déposer et de reprendre les enfants à la grille de la cour de récréation afin de faciliter le travail de surveillance des membres de l'équipe éducative.

Les deux premières semaines du mois de septembre, les parents des enfants de 1ère et 2ème années primaires seront autorisés à entrer dans la cour, attendre que la cloche sonne et conduire les enfants dans leur classe.

Les enseignants sont disponibles (suivant horaire) en cas de besoin de 8h10 à 8h25 dans la salle des professeurs.

C. Repas

Des repas chauds et du potage sont proposés les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le mercredi : uniquement potage.

Le lait ou le choco est journalier.

Des boissons sont proposées à l'école primaire.

Les commandes se prennent une fois par mois (1 enveloppe par élève) et sont payables anticipativement.

Tarif : (en vigueur jusqu'au 31/12/2007)

- Repas chaud (maternel) : 2, 50 €
- Repas chaud (primaire) : 2, 75 €
- Potage : 0,50 €
- Tickets boisson : 20 tickets pour 8 €
- Choco / Lait : 0,30 €

A l'école **maternelle**, les enfants des classes d'accueil et de 1ère maternelle accèdent au réfectoire à 11h50. Ils y sont rejoints par les autres enfants à 12h .

A 12h45, après une courte récréation, les enfants des classes d'accueil et de 1ère maternelle commencent leur sieste dans un local adapté.

A l'école **primaire**, il y a deux services.

- 12h00 : les classes de 1ère, 3ème et 6ème années
- 12h30 : les classes de 2ème, 4ème et 5ème années.

D. Absences

L'école est obligatoire dès 6 ans. Toute absence doit être justifiée par écrit en utilisant les documents remis en début d'année. Ces documents sont [téléchargeables](#) sur notre site internet. Un certificat médical est exigé pour une absence de trois jours et plus.

Il n'est pas permis de s'absenter pour prolonger ses vacances ou pour prendre quelques jours durant l'année scolaire !

Toute absence injustifiée sera signalée auprès de l'Inspection cantonale et de la Vérification qui donneront la suite nécessaire afin de faire respecter la loi sur l'obligation scolaire.

Pour les enfants des classes maternelles, nous vous remercions de nous avvertir en cas d'absences prolongées des enfants (vacances, maladies, ...)

En cas de maladies contagieuses (varicelle, scarlatine, méningite, ...) il est impératif de prévenir la Direction au plus vite.

E. Vie culturelle, classes de dépaysement, budget

Dans toutes les classes (de l'accueil à la 6ème primaire) des activités musicales, théâtrales, sportives, musées, animations scientifiques, ... sont proposées aux enfants avec l'accord et la participation financière des parents.

Des classes de dépaysement (vertes, de mer et de neige) sont organisées tous les deux ans de la 1ère année à la 6ème année primaire.

Exceptionnellement, des classes de dépaysement peuvent être proposées en 3ème maternelle.

Budget :

	Classes concernées	Durée	Année scolaire	Coût approximatif
Classe "Far West"	3è maternelle	3 jours	2008-09	150 €
Classes découverte : vertes, mer, péniche, capitale, ...	1ère & 2è primaires	5 jours	2008-09	200 €
	3è & 4è primaires	5 jours	2007-08	200 €
Classe de neige	5è & 6è primaires	10 jours	2008-09	450 €

Ces classes de dépaysement seront des portes ouvertes à de nombreux apprentissages, des pédagogies diversifiées, des expériences de vie en groupe.

Estimation des frais des activités culturelles et/ou sportives (année scolaire 2006-2007) :

• A l'école maternelle :

- Une à 2 séance(s) de théâtre : 3, 50 €
- Une animation scientifique – Benoît Marenne : 3,50 €
- 2 x 10 séances musicales : + ou – 18 €/ les 10 séances
- Piscine (3ème maternelles) : Carte de 10 séances à 12, 50 € (Eventuellement en 2ème maternelle)
- 2 sorties suivant les projets de la classe : + ou – 10 €/ sortie

• A l'école primaire :

- Une séance de théâtre pour les enfants de 1ère et de 2ème années : 3, 50 €
- Une animation scientifique – Benoît Marenne : (3ème, 4ème, 5ème et 6ème années) : 3,50 €
- Challenge Croix Rouge : 6ème primaire : Co-voiturage ou coût d'un moyen de transport + droit d'entrée : + ou – 2 €
- Sorties ou activités suivant le projet de la classe : maximum 30 €/an
- Spectacle de l'enfant des étoiles : (3è, 4è, 5è, 6è) : 7 €
- Échange linguistique avec une école néerlandophone : maximum 3 rencontres en dehors de l'enceinte de l'école : + ou – 10 € (5è et 6è années)

F. Education physique

• A l'école maternelle :

Les enfants bénéficient d'une période de psychomotricité sous la houlette d'un professeur spécialisé une fois par mois (le lundi) et une fois par semaine avec leur titulaire. Ces cours sont dispensés dans la salle de gymnastique de l'école primaire.

Les élèves de 3ème maternelle se rendent chaque semaine à la piscine avec leur titulaire. Ils bénéficient sur place des cours d'un moniteur de natation.

Suivant le nombre d'enfants, il est possible que la classe de 2ème maternelle bénéficie également de ces séances à partir du mois de mars.

• A l'école primaire :

Les deux périodes de gymnastique et la période de natation sont **obligatoires**.

Une tenue adéquate est exigée : T-shirt de l'école, short bleu ou noir, sandales blanches placées dans un sac en tissu **avec nominette**.

Le professeur d'éducation physique se réserve le droit d'exiger un certificat médical en cas d'absences successives et abusives.

Des activités sportives extra-muros peuvent être organisées selon les informations reçues.

G. Cours philosophiques

Les cours philosophiques sont donnés par des maîtres spéciaux. Le choix du cours de morale ou

d'une religion officielle doit être précisé dès l'entrée à l'école primaire.

Ce choix peut être modifié au début de chaque année scolaire. Aucun changement n'est autorisé en cours d'année.

H. Seconde langue

Des cours de néerlandais sont donnés de la 3ème maternelle à la 6ème primaire par des professeurs diplômés.

Une période hebdomadaire de 50 minutes en 3ème maternelle.

Deux périodes hebdomadaires de 50 minutes de la 1ère année primaire à la 6ème année primaire.

I. Présence sur l'internet

Notre école se veut proactive en matière de technique de communication. Nous disposons d'un [site web](#) et d'une "[gazette](#)" électronique où seront diffusés des travaux, des photos de groupes d'activités diverses (à l'exclusion de photos individuelles).

Ni nom ni prénom n'accompagneront les photos afin de protéger l'anonymat des familles.

J. Ramassage scolaire

Un ramassage scolaire par abonnement est organisé par le Ministère des Transports. Ce ramassage est entièrement gratuit pour les enfants fréquentant la section maternelle.

Renseignements auprès de la Direction. Voir aussi [ici](#).

K. Santé

- Des visites médicales sont organisées annuellement pour certaines classes par l'[Inspection Médicale Scolaire](#) (I.M.S.).
- [Promotion de la Santé à l'École](#) (Brabant Wallon)

L'école fait appel aux services PSE en cas de pédiculose, de maladies contagieuses ou d'un problème de [santé](#) ponctuel.

Les parents sont tenus d'avertir l'école en cas de maladie contagieuse, et ce dès que le diagnostic a été établi par un médecin.

- Médicaments :

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'il n'est plus permis de confier à votre enfant des médicaments à prendre en cours de journée (sirop, aspirine, ...).

Sans prescription détaillée du médecin, aucun médicament ne sera administré aux enfants

De même, en cas de maux de tête, de ventre,... les enseignants ou les surveillantes ne peuvent plus proposer un médicament aux enfants.

Si l'enfant ne se sent pas bien au cours de la journée, ses parents (ou personnes renseignées sur la fiche signalétique) seront immédiatement avertis par téléphone.

En cas de problème, il ne nous est **pas** permis d'emmener un enfant chez le médecin ou à la clinique ! Nous avertissons au plus vite les parents ou personnes renseignées comme responsables et nous leur demandons d'agir.

En cas d'accident à l'école, un document sera rempli par l'école et le médecin en vue d'un remboursement.

L. Centre Psycho-médico-social

Les élèves de 3ème maternelle passeront des tests afin d'envisager au mieux le suivi scolaire de l'enfant.

Les parents peuvent faire appel au centre P.M.S. afin d'obtenir une aide, un conseil, un avis extérieur à l'école.

L'intervention du P.M.S. est entièrement gratuite.

Adresse :

Centre PMS libre de WAVRE, Rue Théophile Piat 22,
1300 WAVRE
Tél. : +32(0)10.22.47.09
Courriel : cpmsi.wavre1@advalvas.be

M. Règles complémentaires

Nous exigeons des enfants comme de nous-mêmes un comportement correct et respectueux **en tous lieux et en toutes circonstances, dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires.**

Cette exigence ne peut que prolonger la vôtre, et non la remplacer.

Autant que possible, tout conflit sera réglé immédiatement par une discussion constructive avec les enfants concernés.

Nous exigeons également une tenue correcte et décente.

Les fournitures classiques sont distribuées à chacun en début d'année. Veillez à les préserver ou à les renouveler en cas de besoin.

Les locaux sont entretenus tous les jours. Nous demandons aux enfants d'en disposer comme ils le font de leur propre domicile : s'essuyer les pieds en entrant, jeter les déchets dans une poubelle, maintenir les locaux en ordre,...

Toute détérioration volontaire du matériel scolaire ou appartenant à un condisciple reste de la responsabilité des parents.

Le journal de classe doit être contrôlé et paraphé chaque jour; veillez à l'exécution des travaux scolaires qui y sont indiqués.

Le cahier (en maternelle) ou la farde (en primaire) de communications recèle des avis et des documents importants, vérifiez-les fréquemment.

Tout changement concernant la tenue du dossier de l'élève doit être signalé au plus vite (déménagement, numéro de téléphone, composition de ménage...)

Tout objet de valeur ou non, apporté à l'école, l'est sous l'entière responsabilité de son propriétaire.

L'école ne peut en aucune façon être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration de l'objet.

Pour les élèves, les GSM, lecteur CD portable, MP3, Game Boy ou autres appareils de ce genre sont interdits dans l'enceinte de l'école. La présence de ces objets dans l'enceinte de l'école, même éteints, entraînera confiscation.

Il est strictement interdit à quiconque de fumer dans l'enceinte de l'école.



[Haut de la page](#)

Copyright © 2003-2006 [École de Bourgeois](#)
Une coproduction de l'École de Bourgeois et de parents d'élèves